

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 6 décembre 2021

Délibération n° 2021 – 6/12/2021 - 1

Approbation du procès-verbal
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 novembre 2021

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 40 Quorum : 21 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 (unanimité) Contre : 0
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 novembre 2021.**

Dijon, le 7 décembre 2021
Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 novembre 2021

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement